

Séance publique du 23 septembre 2002

Délibération n° 2002-0785

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Axe Colin-République - Elargissement - Individualisation de l'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'axe Colin-République à Villeurbanne est une section appartenant à l'axe nord-sud, allant de l'intersection Albert Thomas à celle de l'avenue Roger Salengro. Cette section se compose en partie de séquences présentant des rétrécissements de la voie qui compromettent la sécurité des déplacements, tous modes confondus.

Le projet consiste à poursuivre la mise en place du nouvel alignement déjà amorcé sur quelques séquences. Dans un premier temps de nombreuses acquisitions sont donc nécessaires. Les travaux n'interviendront qu'après le programme d'acquisition, en 2007 et au-delà.

Le projet total est estimé à 13 900 000 €.

Circuit décisionnel : avis favorable du pôle politique des déplacements le 24 juin 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

Où l'amendement présenté par le groupe Les Verts et précisant qu'il convient de remplacer la phrase :

"Le projet consiste à poursuivre la mise en place du nouvel alignement déjà amorcé sur quelques séquences".

par :

"Le projet consiste à poursuivre la mise en place du nouvel alignement déjà amorcé sur quelques séquences, en veillant à l'intégration des modes doux" ;

DELIBERE

1° - Accepte l'amendement proposé.

2° - Approuve le projet d'élargissement de l'axe Colin-République à Villeurbanne pour un montant de 13 900 000 €.

3° - L'opération est inscrite à la PPI 2002-2007. Elle fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation programme globale déplacements urbains - opération 0031 pour un montant de 13 900 000 € répartis selon l'échéancier suivant : 538 000 € en 2002, 362 000 € en 2003, 450 000 € en 2004, 300 000 € en 2005 et 12 250 000 € au delà.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,